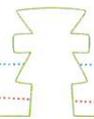


BUREAU SYNDICAL COMITE SYNDICAL

Séances du 16 juin 2025



BUREAU SYNDICAL

Séance du 16 juin 2025



BUREAU SYNDICAL
16 juin 2025 à 18h

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du Procès-verbal du 17 mars 2025	1
2. Adoption des fiches de subvention :	6
▪ Restauration écologique de la mare – commune de Valmondois	7
▪ Aides énergie	9
▪ Aménagements paysagers ruraux	13
▪ Petit patrimoine rural	16
▪ Aide au développement des équipements et des services adaptés aux différentes pratiques de randonnée	18
3. Annulation de subventions et solde de fiches d'opération	19
4. Questions diverses	22
▪ Débat sur les énergies renouvelables et convention de partenariat entre le Parc du Vexin français et ENEDIS concernant l'accompagnement autour de la transition énergétique	

Adoption du Procès-verbal du 17 mars 2025

I – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 25 NOVEMBRE 2024

Le procès-verbal a été adopté à l'unanimité.

II – ADOPTION DES FICHES DE SUBVENTION

Sur les rapports présentés par Benjamin DEMAILLY, Thomas VATEL, Jean LORINE et Joëlle VALENCHON, le Bureau adopte les subventions suivantes :

Axe 1 :

N°	Nature de la subvention	Montant
1201/27**	Pose d'un poêle à granulés à Seraincourt - Mme Kruczowy	700,00 €
1201/28**	Pose d'un poêle à granulés à Vaux-sur-Seine - M. Swiderek	700,00 €
1201/29	Isolation de toiture en matériaux biosourcés à Auvers-sur-Oise – M. Dupont	4 385,60 €
1201/30	Isolation thermique dans l'ancien presbytère de Genainville	9 520,00 €
1201/31	Amélioration de l'éclairage du foyer rural d'Ambleville	4 551,97 €
1159/06	Diagnostic arboré du Camp de César de Nucourt	2 616,00 €
1202/06* 1112/10	Requalification du cimetière et aménagement des abords du lavoir de Wy-dit-Joli-village	15 000,00 €
1202/07 1238/01	Requalification du cimetière de Saint-Gervais	15 000,00 €
1206/23 1241/01	Préservation des ruines du Hameau de Bézu à Chérence	15 000,00 €
1176/26	Restauration du calvaire du cimetière de Montreuil-sur-Epte	862,50 €
1241/02	Restauration de l'horloge de la mairie de Moussy	1 697,46 €
1241/03	Restauration des tombes des chevaliers de Slade à Saint-Cyr-en-Arthies	3 945,00 €
1176/27	Restauration d'un mur écroulé à Juziers	6 062,50 €
1241/04	Restauration de façades à Vaux-sur-Seine - M. Baschet	12 000,00 €
1241/05	Restauration de façades à Omerville - M. Treca	4 800,00 €
1176/28	Restauration de façades à la chaux à Auvers-sur-Oise – Copropriété 123	4 800,00 €
1241/06	Rejointoiement d'une façade à Vigny - M. Caillot	3 200,00 €
1176/29	Restauration des joints d'une façade à Magny-en-Vexin - M. De Smedt	4 800,00 €
1241/07	Restauration d'une grange à Gaillon-sur-Montcient - M. Darnault	3 200,00 €
1206/22	Restauration d'un mur écroulé à Omerville - Mme Legeay	774,00 €
1241/08	Restauration d'un mur à Hérouville-en-Vexin - Mme Marques	3 070,83 €

Axe 2 :

N°	Nature de la subvention	Montant
1211/14	80ème anniversaire Libération Vexin - Sagy	800,00 €
1211/15	Festival culturel Vallangoujard	600,00 €
1211/16	Théâtre "l'hiver sera chaud" - Association « Unis vers Ecolo » de Champagne sur Oise	500,00 €
1211/17	Fête du Conte aux jardins - Association CIBLE 95	500,00 €
1211/18	Les Amis d'Hélène de Montgeroult - édition 2025	500,00 €
1211/19	Les Artistes dans nos jardins - Foyer rural de Vétheuil	500,00 €
1211/20	Biennale Oksebo céramique contemporaine - édition 2025	500,00 €
1211/21	2ème Festival de Harpe du Vexin - Association Festiv'Harp	500,00 €

1211/22 1245/06	Les Rencontres du Vexin – édition 2025 - Association Ici et Pas Ailleurs - La Roche Guyon	500,00 €
1245/01	Célébrons les Beaux Arts - Le Moucet - Association Le Moucet - Fontenay Saint Père	500,00 €
1245/02	Arts en Voûtes - Association	800,00 €
1245/03	Festival Ramène ta poire – édition 2025 - Association La Ferme du Petit Moulin - Brueil en Vexin	500,00 €
1245/04	Evocation théâtrale Mémoire d'Aincourt	800,00 €
1245/05	Spectacle littéraire "les Nuits difficiles - Compagnie Les Matatchines -Auvers sur Oise	500,00 €
1091/01- 1041/12	Restauration d'escaliers sur un chemin de randonnée à Brueil-en-Vexin	5 810,70 €

Axe 3 :

N°	Nature de la subvention	Montant
1210/01	Développement d'un café associatif, ludique et culturel - Assoc Place des enfants	450,00 €
1210/02	Système d'échange local – SEL'idarités Magnytoises	450,00 €
1210/03	7ème rallye pédestre des villages – Foyer rural de Géricourt	450,00 €

**Moins 1 abstention - subvention 1112/10 - 1202/06, en tant que membre du Bureau et sa commune étant concernée, l'élu s'est abstenu.*

***Moins 1 vote contre - subventions 1201/27 et 1201/28.*

Le Président est autorisé à signer tous documents et conventions y afférents.

III – ANNULATION DE SUBVENTIONS

Sur le rapport présenté par Cécile DUMOULIN, le Bureau solde les subventions suivantes :

Numéro d'opération	Intitulé	Montant
1171/29	Pose d'un poêle à granulés à Ambleville - Mme Herbinier	700,00 €
1171/32	Pose d'un poêle à granulés à Corneilles en Vexin - Mme Saviane	700,00 €
1176/09	Restauration du mur du parc de Oinville-sur-Montcient	15 000,00 €
1116/17	Restauration du lavoir des Taupins et d'un pressoir à Juziers	5 714,16 €

IV – DISPOSITIF SOUTIEN AUX INITIATIVES CULTURELLES LOCALES – ANNÉE 2025

Sur le rapport présenté par Joëlle VALENCHON, le Bureau prend acte qu'au vu du nombre important de demandes reçues pour cette session et du budget disponible, le Parc est dans l'incapacité de répondre favorablement à l'ensemble des demandes de subvention, et a donc dû exclure les dossiers notamment subventionnés en grande partie par l'Etat et les EPCI et pour lesquels cette exclusion ne nuit pas à l'économie et à la faisabilité du projet.

Il prend donc acte des projets culturels non retenus :

- « Nature partagée - la possibilité d'un Eden » porté par l'Association Communexpo de Magny en Vexin,
- Festival de musique « Le Parc aux Etoiles » édition 2025 porté par le Comité des fêtes de Nesles la Vallée,

- Résidence "or-cadres" 2025 porté par l'Association la SEVE à Sailly,
- « Les Luminescentes » édition 2025 porté par l'Association les Médusés à Valmondois.

Le Parc doit mener une réflexion sur un nouveau dispositif (type appel à candidatures ou appel à projets) pour permettre de poursuivre son objectif de favoriser l'organisation de projets culturels de qualité sur son territoire.

Des nouvelles modalités d'attribution pour ce dispositif seront proposées par la commission Culture, éducation et vie locale et soumis à avis de la commission Permanente et du Comité.

IV – QUESTIONS DIVERSES

Le Président informe qu'il a été évoqué la mise en place d'agrivoltaïsme sur 3 communes du territoire (Chars, Moussy et Brignancourt). Lors des prochaines commissions environnement et développement durable, Agriculture et Forêt et Commission aménagement et patrimoine, un groupe de travail sera nommé afin de pouvoir travailler sur ce sujet.

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Adoption des fiches de subvention

Objectif : Protéger, restaurer et gérer le patrimoine naturel
Projet P11 : Maintenir et restaurer les trames éco-paysagères
Action P11-A01 : Soutien des projets des communes et particuliers

Elus référents : Thomas VATEL, Michel RICHARD
Chargé(e)s de mission : Françoise ROUX

TRAVAUX DE RESTAURATION ÉCOLOGIQUE ET/OU DE VALORISATION PÉDAGOGIQUE

1228/01 : Restauration de la mare communale de Valmondois :

La mare communale de Valmondois se situe sur une parcelle communale, au centre du village entre l'école et la salle polyvalente, non loin de la Mairie. Dix mètres environ la sépare du sentier piéton reliant la Grande rue au chemin Bescherelle. C'est un lieu de promenade et récréatif apprécié des habitants.

D'une superficie de 70m² environ, cette mare autrefois permanente, a désormais un caractère plutôt temporaire, dû à son atterrissement très avancé qui entraîne son assèchement en période estivale. Là où l'eau est encore libre la profondeur est limitée à une vingtaine/trentaine de centimètres. Elle a au moins 20 ans, et n'a pas fait l'objet de travaux depuis. Destinée à la biodiversité, elle ne fait pas l'objet d'une gestion courante par la commune hormis la tonte des abords.

Se situant en fond de vallée, elle est alimentée de manière naturelle par la nappe peu profonde. Selon l'inventaire réalisé par le PNR, cette mare est en priorité de conservation 1, c'est-à-dire que sa restauration est prioritaire de part son usage dédié à la biodiversité et à la pédagogie voulu par la commune, et par son ancrage au sein d'un réseau de mares dans un secteur à enjeux.

La commune sollicite une subvention du PNR pour réaliser les travaux de curage et de réouverture de la végétation. Un aménagement léger (lisses en bois) permettra de sécuriser cet espace destiné à la découverte par les habitants.
Le montant des travaux s'élève à 30 000 € HT.

Le taux de subvention alloué à cette action est de 80% avec un plafond subventionnable de 30 000 € selon la délibération du Comité syndical.

Condition de l'aide	Financement PNR	
	Coût de l'opération HT	Montant
Subvention standard	30 000,00 € Taux : 80 %	24 000,00 €
	Montant total de la subvention	24 000,00 €

PLAN DE FINANCEMENT :

- Parc du Vexin : 24 000,00 €
- Bénéficiaire : 6 000,00 €

Je vous invite à bien vouloir en délibérer.


Benjamin DEMAILLY
Président du Parc

Subventions énergie

Titre de la subvention	Objet de la subvention	Bénéficiaire	Montant des travaux (HT)	Montant de la subvention	Taux/ plafonds
Energie et développement durable dans l'habitat - soutien à certaines filières technologiques (privé)					
Pose d'un poêle à granulés à Commeny 1201/32	<p>Maison de 105 m² habitables de 2012, avec un système de chauffage et d'eau chaude tout électrique, une ventilation double flux et un poêle à bois d'origine en appoint. Les consommations annuelles sont de 8 stères de bois + 3700 kWh d'électricité soit 195kWh ep/m²/an (lettre D sur un DPE).</p> <p>La demande d'aide de 700 € concerne le remplacement du poêle à bois par un poêle à granulés qui sera plus adapté pour devenir le mode de chauffage principal.</p> <p>Bien que la construction soit récente, lors de la visite de la conseillère France Rénov avec la caméra thermique et des températures extérieures négatives, des ponts thermiques classiques ont été repérés, sur les planchers bas et intermédiaires mais également au niveau des prises de courants et interrupteurs.</p> <p>Une isolation par l'extérieur est donc envisagée. Le bien étant en limite d'espace public, la commune se propose de vendre pour un euro symbolique la surface nécessaire pour cette isolation (à peu près 15 cms sur 6 mètres). L'autre axe d'économie d'énergie possible est le remplacement du ballon électrique de 300l, surdimensionné, par un ballon thermodynamique couplé à la vmc, ou un ballon solaire (si DP acceptée).</p>	M. LEGEAY	6 161.14 €	700.00 €	Forfait
Installation d'une pompe à chaleur géothermique Eau/Eau à Labbeville 1201/33	<p>Remplacement d'une chaudière fioul datant de 2000 (25 ans) par une pompe à chaleur eau/eau géothermique sur nappe de la marque LEMASSON pour assurer le chauffage par plancher chauffant et radiateurs et l'eau chaude sanitaire (ballon 150l).</p> <p>Le bien de 220 m² est une ancienne ferme datant de 1789, qui à la suite d'une donation a été entièrement rénovée thermiquement en 2000 (murs, plafonds, toitures, menuiseries).</p> <p>Les consommations actuelles de fioul correspondent à 40.000kwh pour le chauffage et 4500 kWh pour l'eau chaude sanitaire.</p> <p>Avec la pompe à chaleur géothermique, la consommation devrait descendre à 26 924 kWh pour le chauffage et 3395 kWh pour l'eau chaude sanitaire. Mais plus encore ce sont les émissions de gaz à effet de serre qui seront très fortement diminuées grâce à la géothermie, passant de 324 g CO2 /kWh à 79 g CO2/kWh.</p>	M. MEYER	16 080.00 €	6 000.00 €	Forfait
Pose d'un poêle à granulés à Avernès 1201/34	<p>Maison de ville en pierre de 105 m² achetée il y a un an et demi et classée E sur le DPE, chauffée par une pompe à chaleur air/air et un poêle à bois qui n'est pas aux normes. (Les ramoneurs ne veulent pas prendre la responsabilité de l'entretien).</p> <p>La pose d'un poêle à granulés en remplacement de ce poêle à bois permettra de répondre aux normes de sécurité ainsi que d'atteindre une consommation en kWh et des émissions de particules moins élevées que le bois et permettre à terme de chauffer plus de la moitié de la maison.</p> <p>A moyen terme, il est prévu d'isoler les combles perdus et de refaire l'isolation des rampants de la salle d'eau du 2ème étage dans le cadre de sa rénovation.</p> <p>Il est prévu également d'installer une VMC.</p> <p>Une réflexion est en cours pour isoler également les murs (contre-cloisons et placo avec isolation inconnue) mais n'ayant pas assez de recul car habitants depuis peu dans la maison, ils se laissent le temps d'un deuxième hiver pour se décider. Conseil de choisir un ballon de plus faible capacité car 300l n'est pas utile pour 2 personnes.</p>	MME JOUENNE	7 016.39 €	700.00 €	Forfait

Subventions énergie

<p>Pose d'un poêle à granulés à Longuesse 1201/35</p>	<p>Maison en pierre d'avant 1948 en grande partie rénovée par l'ancien propriétaire en 2021 classée E sur le DPE lors de l'achat. Les murs donnant sur l'extérieur sont isolés par une épaisseur constatée de 10 cm. Les fenêtres de toit, la VMC Hygro A, le Ballon ECS 200 L (en LNC cat C) et les radiateurs électriques à inertie sont récents dans l'ensemble. L'isolation des combles perdus (60 m²) est à revoir, l'isolation sous rampants (15m2) est indéterminable sans sondage destructif, et une partie semble présenter une isolation plus ancienne. La porte de service donnant sur le garage (unique accès à l'habitation) sera également à remplacer. Les projets de travaux de rénovation portent dans l'immédiat sur : - la pose d'un poêle à granulés sur conduit concentrique avec sortie en toiture qui devrait faire gagner 1 classe sur le DPE, passant à la lettre D, objet de la subvention ; - l'isolation des combles perdus par soufflage de ouate de cellulose prévus sur 2025-2026 ; - le remplacement du ballon électrique placé dans un local non chauffé par un ballon extra plat 100 l installé dans le volume chauffé.</p>	<p>MME GAWLOWWICZ</p>	<p>7 044.00 €</p>	<p>700.00 €</p>	<p>forfait</p>
<p>Pose d'un poêle à granulés à Guernes 1201/36</p>	<p>Maison individuelle de 164 m² datant de 2009 et achetée en 2011 avec systèmes de chauffage et d'eau chaude tout électriques, et appoint insert bois. Les consommations annuelles électriques sont de 14.878 KWh/an et 15 stères de bois. En consommations réelles le bien serait classé en lettre E sur un DPE, mais cela ne reflète pas la réalité car le plancher rayonnant du salon n'est pas utilisé et la température de confort est difficilement atteignable. À la suite de la visite de la conseillère France Rénov, il en ressort que le bien ne serait certainement pas étanche à l'air et cela pourrait expliquer la surconsommation d'énergie et la sensation d'inconfort. Depuis, les demandeurs sont en cours de réflexion pour une rénovation d'ampleur avec accompagnement du Parc, avec l'isolation des murs et des rampants par l'intérieur, la mise en place d'une pompe à chaleur Air/Air pour chauffer le salon en remplacement du système de plancher chauffant rayonnant électrique énergivore et, dans un premier temps, la mise en place d'un poêle à granulés plus économe et pratique que l'insert bois.</p>	<p>M VIRENQUE</p>	<p>5 924.17 €</p>	<p>700.00 €</p>	<p>Forfait</p>

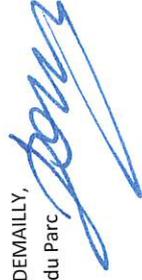
Subventions énergie

Énergie et développement durable dans l'habitat - SOUTIEN AUX PROJETS DE RENOVATION A HAUTE PERFORMANCE ENERGETIQUE ET ENVIRONNEMENTALE					
Isolation de toiture en matériaux biosourcés à Vétheuil 1201/37	<p>Maison de ville datant d'avant 1948, acquise en 2012, sans historique de rénovation énergétique. Dans le cadre d'une "rénovation d'ampleur" avec accompagnement MAR du Parc, le scénario de travaux retenu à la suite de l'audit devrait faire passer le bien de la lettre E à C, soit un saut de 2 classes.</p> <p>Les travaux de rénovation énergétique prévus sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'isolation de 25 % des murs qui donnent sur l'extérieur en laine minérale ainsi que l'isolation de 80 % des rampants de toiture par l'intérieur en laine de bois (une vigilance sera apportée sur la mise en place effective d'un pare pluie ainsi que sur la continuité de la membrane d'étanchéité entre l'interface comble perdu/rampant) ; - l'isolation de l'ensemble des combles perdu en ouate de cellulose projetée (une vigilance sera apportée quant à la mise en place de déflecteurs) ; - le remplacement d'une fenêtre simple vitrage, des fenêtres de toit ainsi que la porte d'entrée (l'ensemble de ces remplacements feront l'objet d'une Déclaration Préalable en Mairie, et respecteront les recommandations visées) ; - l'installation d'une VMC Hygro B. <p>La chaudière assurant le chauffage et l'eau chaude sanitaire au gaz naturel datant de 2019, elle sera conservée. Le soutien du Parc porte sur l'isolation de la toiture en laine de bois conformément à l'aide exceptionnelle créée dans le cadre de l'opération 1201 adoptée par le Comité syndical du 20/11/2023.</p>	M. MICHALOWICZ	11 127.02 €	4 450.84 €	40 % des coûts éligibles, pour une dépense plafonnée à 30.000€
Isolation de toiture en matériaux biosourcés à Seigy 1201/38	<p>Maison individuelle en pierre datant d'avant 1949, achetée il y a 3 ans.</p> <p>Dans le cadre d'une rénovation d'ampleur ma prime rénov, les travaux permettront de passer de la lettre F à B avec 72% d'économies sur l'audit réalisé par leur accompagnateur Renov.</p> <p>Les travaux prévus sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'isolation par l'intérieur de toute la surface des rampants en laine de bois pour privilégier le confort d'été ; - l'isolation des combles perdus par soufflage de laine de roche (une vigilance sera apportée sur la mise en place effective d'un pare vapeur ainsi que sur la continuité de la membrane d'étanchéité entre l'interface comble perdu/rampant) ; - l'isolation en sous-face du plancher bas sur garage ; - la mise en place d'une VMC Hygro B ; - l'installation d'une pompe à chaleur air/eau ainsi qu'un ballon thermodynamique en remplacement d'une vieille chaudière gaz naturel. <p>Le soutien du Parc porte sur l'isolation de la toiture en laine de bois conformément à l'aide exceptionnelle créée dans le cadre de l'opération 1201 adoptée par le Comité syndical du 20/11/2023.</p>	M. LEBLOND	12 723.28 €	5 089.31 €	40 % des coûts éligibles, pour une dépense plafonnée à 30.000€
Isolation du RDC d'une maison à Avernès 1201/40	<p>Cette rénovation globale à visée BBC (bâtiment basse consommation) d'une habitation des années 70 est accompagnée par le Parc depuis plusieurs années. L'ensemble des travaux prévus doit permettre d'atteindre une consommation de 65 kWhep/m².an (étiquette énergie A) soit un gain énergétique de plus de 30 % par rapport à la situation initiale. Des travaux précédents ont déjà permis d'atteindre une consommation de 96 kWhep/m².an (étiquette énergie B), avec tests d'infiltrométrie pour vérifier la bonne mise en œuvre. Etudes, tests et certains postes de travaux ont été soutenus par le Parc.</p> <p>La dernière tranche de travaux consiste en une isolation des murs du rez de chaussé, isolation de parois donnant sur pièces non chauffées; remplacement d'une porte fenêtre et de porte de services; installation d'une pompe à chaleur air-eau en remplacement de la chaudière fioul actuelle.</p> <p>L'aide sollicitée (rénovation BBC) ne prendra en compte que les équipements éligibles aux aides du Parc (isolation et menuiseries).</p>	M. LEGEAY	27 764.29 €	11 105.72 €	40 % des coûts éligibles, pour une dépense plafonnée à 30.000€

Subventions énergie

<p>Correction thermique par l'extérieur en béton de chanvre sur une maison de ville isolée à Marines 1201/41</p>	<p>Une rénovation globale est prévue pour cette maison difficile à isoler, achetée récemment. La configuration très étroite (4 pièces superposées en R+2+combles) est très défavorable en termes énergétiques (rapport entre la volume habitable et les surfaces déperditives extérieures). Un maximum d'isolation intérieure (ITI) est prévu (fibre de bois + frein-vapeur + parement) mais une partie de l'isolation est également prévue par l'extérieur sur un pignon orienté nord-est afin de ne pas trop réduire la surface habitable. L'ABF a donné son accord et ses prescriptions. Ce pignon, dont l'enduit aurait de toutes les façons nécessité un ravalement pour assurer l'étanchéité à l'air et à l'eau de la paroi recevra donc un enduit de correction thermique en béton de chanvre (couple validé BATICHANVRE & ISOCANNA) appliqué par projection. Cette correction thermique recevra ensuite un enduit de finition classique chaux & sable. Afin de protéger la surpasseuseur de l'ensemble (12cm) il est nécessaire de prolonger la toiture. Des travaux de couverture incluant une nouvelle isolation des combles perdus étant prévus, ce prolongement sera réalisé à cette occasion.</p>	<p>M. CROIZER</p>	<p>12 405.00 €</p>	<p>4 962.00 €</p>	<p>40 % des coûts éligibles, pour une dépense plafonnée à 30.000€</p>
<p align="center">Énergie et développement durable dans l'habitat - soutien aux études et diagnostics - soutien aux projets à haute performance énergétique et environnementale</p>					
<p>Etudes thermiques et environnementales - projet de réhabilitation et d'extension du Moulin de Pont Rû BRAY-ET-LU 1201/39</p>	<p>Sur ce site ouvert depuis fin 2018, l'Association du Moulin de Pont Rû propose des séjours, des stages, des ateliers ou encore des chantiers participatifs autour de la transition écologique et sociale mais aussi la transmission en apportant des réponses concrètes, accessibles et locales. L'association porte un projet de développement de ses capacités d'accueil en faveur des femmes et enfants victimes de violences avec un hébergement d'urgence de 30 places, un accueil de jour pouvant accompagner 250 femmes chaque année, un centre de formation professionnelle (secteurs porteurs de sens pour le territoire : maraîchage, espaces verts, apiculture et hôtellerie-restauration, permettant d'accompagner jusqu'à 90 personnes par an), un espace culturel ouvert. Ce projet s'appuie notamment sur la construction d'un nouveau bâtiment alliant hébergements et espaces pour l'accompagnement, et sur la rénovation du bâti ancien pour accueillir le centre de formation, un restaurant et le centre culturel. L'association sollicite le soutien du Parc pour l'aider à définir les aspects énergétiques et environnementaux du projet, visant la meilleure performance possible ("BBC rénovation" pour l'ancien, "passif" pour le neuf), et privilégiant l'usage de matériaux durables et pourvoyeurs de confort et de qualité d'usage. Le budget prévisionnel d'études porte sur l'ensemble des volets fluides, thermique et environnement du projet jusqu'au dépôt du permis de construire. L'étude thermique réglementaire et une simulation thermique dynamique permettront d'optimiser les besoins de chauffage en tendant vers le passif, mais aussi de caractériser le confort d'été en favorisant le bioclimatisme et les solutions biosourcées.</p>	<p>Association du Moulin de Pont-Rû</p>	<p>26 400.00 €</p>	<p>6 300.00 €</p>	<p>70% de 9 000 € HT</p>
<p align="right">TOTAL</p>			<p>132 645,29 €</p>	<p>40 707,84-€</p>	

Benjamin DEMAILLY,
Président du Parc



Objectif : Préserver les paysages

Projet P08 : Accompagnement pour une meilleure qualité d'aménagement et de gestion des espaces publics et privés

Action P08-A01 : Aménagements publics, jardins partagés

Elus référents : Jean LORINE, Dominique HERPIN-POULENAT

Chargé(e)(s) de mission : Magali LAFFOND

AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS RURAUX

Le Parc a souhaité aider les communes à réaliser de petits aménagements paysagers adaptés au caractère rural du territoire. Cette action contribue à la préservation du cadre de vie des habitants et à la valorisation du patrimoine.

1202/08, 1238/02 : Restauration de l'espace communal autour des mares et du lavoir de La Chapelle-en-Vexin

La municipalité de La Chapelle-en-Vexin a sollicité le Parc pour un accompagnement dans le cadre de la remise en état des abords des mares et du lavoir, terrain devenu impraticable et donc délaissé par la population. Le premier travail a été de faire un état des lieux avec les élus des problèmes rencontrés et aussi de montrer les qualités patrimoniales du site : qualités historiques avec une source maçonnée, un lavoir et un pédiluve ; qualités écologiques avec deux mares et tout un circuit de l'eau entre les sources, les mares et le boisement humide en contre-bas ; et qualités paysagères de part l'ambiance globale du lieu et son caractère paisible. Les aspects réglementaires et le lien avec les services de la police de l'eau de la DDT95 ont aussi été donnés à la mairie ainsi que les conseils pour l'entretien des mares.

Aujourd'hui, la demande d'aide porte sur le projet de réaménagement global : restauration du chemin d'accès au lavoir, réparation de la vanne entre les deux mares, pose d'un banc et amélioration de la portance du sentier qui contourne les mares au nord.

La subvention du Parc est conditionnée à une gestion différenciée de l'ensemble du site.

Le taux de subvention alloué à cette action est de 50% avec un plafond subventionnable de 30 000 € HT selon la délibération du Comité syndical.

1238/03 : Projet de rénovation des plantations de la place centrale de Follainville-Dennemont

La commune de Follainville-Dennemont a sollicité les conseils du Parc pour réaménager les espaces verts sur la place de la Halle, rue Jean Jaurès. Créés il y a une dizaine d'années, les massifs sont tous identiques, composés de seulement deux essences : rosiers et chèvrefeuilles arbustifs (*Lonicera pileata*), limitant leur intérêt ornemental et écologique à chaque saison. Ils sont aussi très difficiles à entretenir (taille, évacuation des feuilles,...) et largement envahis de plantes spontanées et notamment ligneuses (érables, ronces,...). Ils sont d'autant plus difficile à désherber qu'une bâche retient le système racinaire des plantes indésirables ; cette bâche empêche également la vie du sol et tous les échanges bénéfiques entre le sol et le sous-sol. La position de ces massifs dans l'espace public est néanmoins intéressante : ils structurent et accompagnent les cheminements piétons, l'entrée de la chapelle et cadrent la voirie de part et d'autre de la halle; ils accompagnent aussi le mur du cimetière. Quelques beaux arbres (liquidambers et platanes) ponctuent également l'ensemble de la place.

Le projet propose de :

- remplacer deux arbres en mauvais état sanitaire et de végétaliser les pieds d'arbres

- garder la surface de l'ensemble des massifs arbustifs mais les transformer pour diversifier les floraisons tout au long de l'année et simplifier l'entretien : engazonnement de certaines surfaces et fleurissement avec des bulbes ; mélange d'arbustes et de plantes vivaces choisis pour leur feuillage, leur volume, leurs floraisons (camaieux de blanc, rose et bleu) et leur adaptation à la sécheresse (pas d'arrosage hormis la première année de plantation).

Le taux de subvention alloué à cette action est de 50% avec un plafond subventionnable de 30 000 € HT selon la délibération du Comité syndical.

1238/04 : Projet de parc paysager et sportif à Chars

La mairie de Chars a sollicité les conseils du Parc pour l'insertion paysagère d'un terrain multisport et plus largement la création d'un espace paysager et récréatif. Le terrain communal est situé sur le plateau, à proximité de l'école et attenant au lycée professionnel. Ancien terrain agricole il s'étend sur une surface de 12 700 m² et comprend au nord une aire de stationnement et un boulodrome. A l'ouest de cet espace et en limite des habitations de la Maladrerie, un autre terrain d'une surface de 5 050 m² accueille l'ancien terrain de boules abandonné et offre une ambiance champêtre et arboré avec une diversité d'arbres d'une dizaine d'années plantés par la commune.

Ces deux parcelles constituent un ensemble cohérent pour offrir aux habitants et aux jeunes des établissements scolaires un espace de détente et de promenade en compléments du terrain de sport. C'est aussi une opportunité pour créer un lieu dédié à la biodiversité et à sa découverte, transition entre les quartiers bâtis, les espaces agricoles et les boisements de la vallée de la Viosne.

Suite à un état des lieux et un plan programme réalisé avec la municipalité, le Parc a accompagné la plantation de 130ml de haie champêtre en décembre 2024 avec les services techniques, les élèves du lycée, quelques habitants et les enfants de l'école.

Aujourd'hui, la demande de subvention porte à la fois sur la prestation par une paysagiste conceptrice d'un projet global et la coordination avec les services techniques et l'entreprise d'implantation du terrain multisport ainsi que les travaux de plantation (verger, haie champêtre et arbres diversifiés).

Le taux de subvention alloué à cette action est de 50% avec un plafond subventionnable de 30 000 € HT selon la délibération du Comité syndical.

N° opération	Bénéficiaire	Montant subventionnable	Montant subvention
1202/08, 1238/02	Restauration de l'espace communal autour des mares et du lavoir de La Chapelle-en-	19 920,00 € Taux : 50 %	9 960,00 €
1238/03	Projet de rénovation des plantations de la place centrale de Follainville-Dennemont	30 000,00 € Taux : 50 %	15 000,00 €
1238/04	Projet de parc paysager et sportif à Chars	30 000,00 € Taux : 50 %	15 000,00 €
TOTAL			39 960,00 €

PLAN DE FINANCEMENT :

- Parc du Vexin : 39 960,00 €
- Total autres financements : 0,00 €
- Bénéficiaire : 39 960,00 €

Je vous invite à bien vouloir en délibérer.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Subventions PATRIMOINE

Titre de la subvention	Objet de la subvention	Bénéficiaire	montant des travaux (HT)	montant de la subvention
PATRIMOINE RURAL REMARQUABLE (PUBLIC)				
BRIGNANCOURT lavoir 1116/22 et 1241/09	Restitution de la couverture du lavoir du la rue de la Vrosne. La couverture actuelle est très endommagée, elle doit être remplacée. Les petites tuiles ne correspondant pas à la pente de la charpente et cette dernière étant de bel ouvrage, il convient de modifier le type couverture. Les petites tuiles vont donc être remplacées des tuiles mécaniques / une couverture en zinc afin de respecter les dispositions originales du lavoir. Les couronnements des murs adjacents seront également révisés.	MAIRIE	14 293,26 € (plafond 30 000 €) 50%	7 146,63 €
RONQUEROLLES lavoir 1241/20	Restauration du lavoir de la fontaine Hurée (fin XIX ^e début XX ^e). Ce lavoir qui a reçu des rénovations assez peu adéquates (mur parpaings...) a besoin d'être remise en état (maçonnerie, charpente et couverture) afin d'en assurer la pérennité. La parcelle du lavoir se trouvant à côté d'une grande parcelle en friche, un aménagement pour les habitants pourrait, dans un second temps, permettre à tous de venir profiter de cette zone de fraîcheur.	MAIRIE	45 000,00 € (plafond 30 000 €) 50%	15 000,00 €
MARINES tombeau Gouy d'Arsy 1241/10	Restauration du caveau de la famille Gouy d'Arsy. Après avoir récupéré la concession la commune à purgé la végétation envahissante de la zone il convient désormais de restaurer le caveau. Des travaux de serrurerie (restitution de la porte) et de maçonnerie (taille et mise en place d'un nouveau linteau) permettront de préserver cet élément majeur du cimetière de Marines. Les couronnements des murs adjacents seront également révisés.	MAIRIE	18 681,35 € (plafond 30 000 €) 50%	9 340,67 €
NESLES-LA-VALLEE pont 1241/11	"Restitution à l'identique de la passerelle menant à l'ancienne ligne de Valmondois, sente du pré à l'âne". "Cette passerelle est à une place stratégique du village. Elle donne l'accès au village de Valmondois sans passer par la voie de circulation rapide. Des promeneurs et des cavaliers l'empruntent très régulièrement. Elle permet de récupérer le GR n°1".	MAIRIE	44 710,00 € (plafond 30 000 €) 50%	15 000,00 €
MURS ET FACADES (PUBLIC)				
GENICOURT portail grange 1241/12	Restauration du portail de la grange servant de local technique à la mairie. Les pierres des piédroits doivent être remplacées et la porte en bois restituée à l'identique. Une fenêtre sera installée dans la baie au dessus du linteau.	MAIRIE	15 290,00 € (plafond 30 000 €) 50%	7 645,00 €
HEROUVILLE-EN-VEXIN mur 1241/13	Restitution d'une partie du mur du parking de la mairie. Restitution d'un mur à double parement de moellons montés et rejointoiés à l'aide d'un mortier de sable et de chaux de ton pierre et de finition grattée. Restitution du couronnement en tuiles mécaniques, double rang mono-pente et solin en mortier ton pierre.	MAIRIE	10 042,00 € (plafond 30 000 €) 50%	5 021,00 €
GUERNES mur du cimetière 1241/14	Restitution d'une partie effondrée du mur d'enceinte du cimetière. Tous les couronnements seront révisés, plusieurs murs vont être étayés, la commune doit réfléchir à la restauration de l'entière de l'entière des murs (projet aménagement paysager).	MAIRIE	9 895,00 € (plafond 30 000 €) 50%	4 947,50 €

Subventions PATRIMOINE

PATRIMOINE RURAL REMARQUABLE (PRIVE)				
CHAUSSY portail grange 1241/15	La grange XIX ^e (dit hangar à machines) de la ferme de la Tour voit son portail mis en péril car les murs du bâtiment s'écartent. Un BE structure est venu essayer de déterminer les causes des mouvements et proposer des actions correctrices comme la récolte des eaux pluviales. Un étalement va être réalisé en attendant de vérifier si ces actions ont l'effet escompté (pose de témoins) puis la restauration du portail pourra commencer. <i>(Inscrit PLU)</i>	DUVAL	11 543,00 € (plafond 30 000 €) 30%	4 617,20 €
MURS ET FACADES (PRIVE)				
VALLANGOUJARD mur 1241/16	Restitution d'un mur de clôture dont l'état d'origine est visible sur les cartes postales anciennes (moellons recouverts d'un enduit, probablement en plâtre, surmontés d'un couronnement en petites tuiles). Actuellement, le mur est constitué d'un soubassement en moellons surmonté des briques creuses. Le mur a été ouvert pour permettre la construction et l'accès d'une nouvelle construction. Ce percement a été autorisé par l'ABF à condition de restituer le mur en moellons d'origine. Le projet consiste donc en la restitution du mur à double parement de moellons et couronnement en tuiles plates et à l'intégration d'un portail et d'un portillon dans des dispositions qui auraient pu être celle d'origine (portail & portillon en bois à lames verticales, création de piédroits sobreset couverts dans la continuité du mur).	MEHIAOUI	19 215, 00€ (plafond 16 000 €) 20%	3 200,00 €
OMERVILLE mur soutènement 1241/17	Restauration d'un mur de clôture faisant office de soutènement entre deux jardins mitoyens. Les moellons seront remontés au mortier de sable et de chaux (pas de rejointoiement pour garder l'aspect "pierres sèches"). Un chaperon en pierre traditionnelle sera restitué et la végétation sera préservée et replacée autant que faire se peut. Les deux voisins bénéficiaires se partagent le montant des travaux (1 783,44€HT) et la subvention (535,03€). <i>(Inscrit PLU)</i>	DALLET	1 783,44 € (plafond 16 000 €) 30% (PLU)	535.03 €
OMERVILLE mur soutènement 1241/18		BATT	1 783,44 € (plafond 16 000 €) 30% (PLU)	535.03 €
OMERVILLE mur soutènement 1241/19	Restauration d'un mur de clôture en partie effondré.	BONHOURS	10 529,00 € (plafond 16 000 €) 20%	2 105.80 €
TOTAL			75 093.86 €	

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Objectif : Contribuer au développement du tourisme et des loisirs sur le territoire

Projet P23 : Développer la pratique des activités de pleine nature

Action P23-A06 : Aide au développement des itinéraires, des équipements et des services liés aux différentes pratiques de randonnée

Elus référents : Capucine FAIVRE, Laurent DE GAULLE

Chargé(e)s de mission : Irène HEDRICH

**AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES ÉQUIPEMENTS ET DES SERVICES ADAPTÉS
AUX DIFFÉRENTES PRATIQUES DE RANDONNÉE**

1137/03 : Installation de toilettes sèches sur la commune de Seraincourt :

La commune de Seraincourt a aménagé un terrain de boules et un espace fitness sur un terrain situé le long d'un axe inscrit au PDIPR et à proximité du Sentier du patrimoine de la commune. La commune sollicite l'aide du Parc pour l'acquisition et l'installation de toilettes sèches qui pourront être utilisées tant par les habitants profitant des terrains de sport que par les randonneurs de passage.

Le modèle retenu intègre un système de lombricompostage, limitant les interventions de maintenance à une intervention par an. Il est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Le modèle et l'emplacement ont été validés par l'Architecte des Bâtiments de France.

Pour compléter l'aménagement, la commune compte ajouter une table de pique-nique et des bancs sur le terrain.

Le montant de l'aide sollicitée s'élève à 20 455,40 €. La commune ne bénéficie d'aucune autre aide pour cette opération.

Le taux de subvention alloué à cette action est de 70% avec un plafond subventionnable de 30 000 € HT, selon la délibération du Comité syndical.

Condition de l'aide	Financement PNR	
	Coût de l'opération HT	Montant
Subvention	29 222,00 € Taux : 70 %	20 455,40 €
Montant total de la subvention		20 455,40 €

PLAN DE FINANCEMENT :

- Parc du Vexin : 20 455,40 €
- Bénéficiaire : 8 766,60 €

Je vous invite à bien vouloir en délibérer.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Annulation de subventions et solde de fiches d'opération

RAPPORT DE PRÉSENTATION

RAPPORTEUR : Cécile DUMOULIN

Objet : annulation de subventions et solde de fiches d'opération

1°) Subventions à annuler :

Des subventions attribuées aux particuliers ou aux communes sont, en raison de leur abandon par les bénéficiaires ou de délais dépassés pour leur réalisation, devenues sans objet. Il est donc proposé de procéder à leur annulation. Les subventions concernées sont les suivantes :

Numéro d'opération	Intitulé	Montant
1176/24	Restauration du mur de clôture de l'école d'Avernes	6 494,30 €

2°) Opérations à solder :

Des opérations ne sont pas réalisées en totalité ou partiellement, pour raisons diverses, et sont également devenues sans objet. Il est donc proposé de procéder à leur solde. Les opérations concernées sont les suivantes :

Numéro d'opération	Intitulé	Montant à solder
951	Etude de filières agricoles locales <i>Motif : opération terminée pour un montant inférieur</i>	1 990 €
955	Aménagements paysagers ruraux et jardins partagés <i>Motif : opération terminée pour un montant inférieur</i>	243.94 €
990	Soutien au dispositif CEP pour l'amélioration des bâtiments et équipements publics <i>Motif : opération terminée pour un montant inférieur</i>	10.45 €
1053	Gestion et animation du musée du Vexin français <i>Motif : opération terminée pour un montant inférieur</i>	53.93 €
1065	Inventaire, suivi et protection de la faune et de la flore <i>Motif : opération terminée pour un montant inférieur</i>	129.71 €
1067	Programmes de recherche et publications scientifiques <i>Motif : opération terminée pour un montant inférieur</i>	4 038 €
1070	Aménagements paysagers ruraux et jardins partagés <i>Motif : opération terminée pour un montant inférieur</i>	631.32 €
1075	Signalétique du Parc (M.O. Parc) <i>Motif : opération terminée pour un montant inférieur</i>	140 €
1078	Expérimentation et développement de filières locales <i>Motif : opération terminée pour un montant inférieur</i>	970 €
1102	Ateliers de sensibilisation des habitants « bien vivre au naturel » <i>Motif : opération terminée pour un montant inférieur</i>	12.10 €

1108	Fonds d'initiatives locales <i>Motif : opération terminée pour un montant inférieur</i>	40.20 €
------	--	---------

Je vous invite à bien vouloir en délibérer.

Benjamin DEMAILLY,
Président du Parc



Questions diverses